



Procès-verbal Assemblée générale des parents 2020-2021

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Assemblée générale des parents le 17 septembre 2020 à 19 h 30 au
gymnase de l'école

PRISE DE PRÉSENCES

Marie-Josée invite tout le monde à s'assurer que sa présence soit consignée.

Valérie Gagnon	Parent, Présidente du CÉ 2019-2020
Marie-Claude Goudreault	Parent
Joanie Bélanger	Parent
Marie-Pierre Leroux	Parent
Amélie Nolet Larrivée	Membre du personnel de soutien
Lucie Letendre	Enseignante
Audrey Larose	Parent
Véronique Richer	Parent
Erika Eggena	Parent
Christine Jacques	Enseignante
Marie-Pier Beaulne	Parent
Andréanne Pellerin	Parent
Clémence Hourlay	Parent
Valléry Rousseau	Parent
David Savoie	Parent
François Ferland	Concierge
Stéphanie Pruneau	Secrétaire d'école
Marie-Josée Langlois	Directrice

1. MOT DE BIENVENUE

Marie-Josée souhaite la bienvenue.

2. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

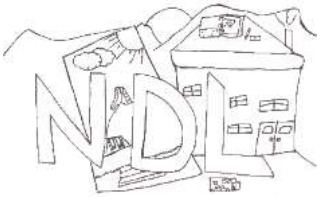
Résolution # 1- AG 15-09-2020

Marie-Josée propose de nommer la présidente du conseil d'établissement, Valérie Gagnon, à titre de présidente d'assemblée.

Il est proposé par David et résolu QUE Valérie Gagnon agisse comme présidente d'assemblée et Marie-Pierre en cas de crise du bébé.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



Procès-verbal

Assemblée générale des parents

2020-2021

Résolution # 2- AG 15-09-2020

Il est proposé par Véronique et résolu QUE Stéphanie Pruneau agisse comme secrétaire d'assemblée.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 3- AG 15-09-2020

Il est proposé par David et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Au point 3 modifier Présidente par secrétaire
- Au point 5 la date est le 12 septembre 2020

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

La proposition doit venir de quelqu'un qui était présent à l'assemblée l'année dernière.

Résolution # 4- AG 15-09-2020

Il est proposé par Lucie et résolu QUE le procès-verbal du 12 septembre 2019 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Correction du nom d'Erika Eggena

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL 2019-2021

Aucun suivi.

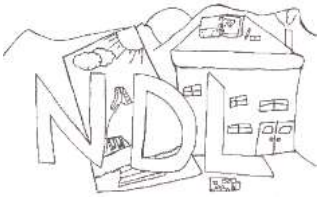
7. IMPLICATION DES PARENTS

a. Besoins de l'école

Valérie nous dit que s'il y a désir de s'impliquer dans l'école il faut remplir la feuille conçue à cette fin qui a été remise par les enseignants dans les classes.

Besoins variés pendant l'année (si on revient à la vie normale)

1. Activités parascolaires le midi ou en journée pédagogique
2. Organisation des fêtes thématiques
3. Aide pour campagne de financement
4. Couverture des livres de bibliothèque
5. Ménage du grenier
6. Etc.



Procès-verbal Assemblée générale des parents 2020-2021

b. Antécédents judiciaires

Valérie nous dit que c'est important de remplir la feuille de déclaration des antécédents judiciaires si les parents souhaitent faire des activités et sorties avec des groupes d'élèves. Cela est nécessaire pour toute activité où un parent ou un bénévole se retrouve en présence d'enfants qu'il doit surveiller, accompagner, etc.

8. BILAN DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Valérie Gagnon, présidente du CÉ 2019-2020, présente le document qui a été envoyé aux parents par courriel sur le bilan des activités pour l'année scolaire 2019-2020.

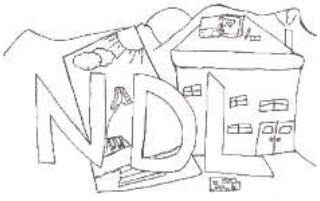
- Les effets de la pandémie de la covid-19 a changé nos vies, mais à travers notre réalité il s'est passé bien des choses, beaucoup de rapprochement entre les parents et les enseignants et la conception du super jeu de babyfoot.
- Beaucoup d'implication de tout le personnel de l'école, de tous les parents et la direction que nous avons est la meilleure!
- Soirée casino comme campagne de financement.
- Sorties et activités : pommes au verger, miellerie, salon du livre, maison hantée avec les 4^e-5^e-6^e à l'école secondaire l'Escale, sortie à l'Université de Sherbrooke et au Musée des Sciences, bibliothèque de Sherbrooke, fête d'Halloween, dîner de Noël, dîner pot luck du roi, dîner macaroni, chorale, basketball, yoga, plusieurs ateliers au jardin communautaire avec des capsules, activation de la page Facebook privée de l'école, insonorisation de la cafétéria (il n'y a plus autant d'écho c'est vraiment merveilleux), party de mousse comme activité de fin d'année pour les enfants. Beaucoup de don de vaisselle, remise à neuf l'étoile en avant de l'école et prêt des locaux au camp de jour cet été.
- La peinture de la cafétéria et du gymnase et l'installation de l'air climatisé dans un local de l'école sont des bonnes nouvelles!

9. INSTANCES DE PARTICIPATION DES PARENTS À L'ÉCOLE

Marie-Josée nous fait part du changement de gouvernance. La Commission scolaire est maintenant un centre de services scolaire.

Le 15 octobre prochain, le nouveau conseil d'administration sera constitué. Il sera composé de :

- 1) 5 parents représentants élus dans les conseils d'établissement en fonction des secteurs délimités;
- 2) 5 membres des différentes catégories de personnel élus par leurs pairs (enseignants, professionnels, direction, personnel de soutien, cadre de service);
- 3) 5 membres de la communauté choisis par les membres élus en fonction d'expertises spécifiques.



Procès-verbal

Assemblée générale des parents

2020-2021

a. Conseil d'établissement

La loi sur l'instruction publique prévoit qu'un conseil d'établissement est institué dans chaque école du Québec où sont représentés les parents et les différentes catégories de personnel de l'école. Il compte aussi des membres de la communauté, mais qui n'ont pas le droit de vote. Tout comme la direction de l'école. Il doit tenir au moins 5 rencontres par année et il fixe ses règles de régie interne, ainsi que la date, l'heure et le lieu de ses rencontres. Les séances sont publiques. Il doit maintenant y avoir un vice-président élu parmi les parents. Une formation est aussi obligatoire pour les membres. La nomination de deux membres parents substitués est maintenant inscrit dans la loi.

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés avec soins, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Sur la base de l'analyse de situation, et en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation périodique avec tout ce que ça comporte. Il y a plusieurs décisions qui en découlent au cours de l'année.

Les parents parlent de l'amélioration du parc-école et que ce serait souhaitable pour tous. Marie-Josée précise que si des parents souhaitent s'impliquer et prendre ça en main, ce serait un beau projet de communauté.

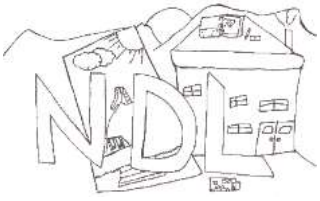
b. Comité de parents

Le comité de parents a pour fonction de promouvoir la participation des parents aux activités du centre de services et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités de la commission scolaire.

Il a aussi comme mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire.

Il permet aussi de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Chaque année, L'AGA nomme un représentant au comité de parents. Ceux-ci éliront une personne par secteur pour les représenter au conseil d'administration du centre de services.



Procès-verbal

Assemblée générale des parents

2020-2021

c. Organisme de participation des parents (OPP)

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant. Il peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tous les sujets qui concernent les parents ou sur lesquels on les consulte.

10. ÉLECTIONS

Marie-Josée nous explique que notre conseil d'établissement est constitué de 3 parents parmi lesquels sera élu un ou un(e) président (e) du conseil, de 2 enseignantes, d'un membre du personnel de soutien et de un ou deux membres de la communauté choisis par le conseil d'établissement. Les membres du personnel sont choisis par leurs pairs.

2 postes sur 3 à pouvoir parmi les parents. Il s'agit du poste laissé vacant par Valérie Gagnon et par Erika Eggena. Les deux postes sont d'une durée de deux ans.

Deux parents substitués doivent être nommés par le conseil d'établissement. Ceux-ci peuvent être appelés pour assister à une rencontre lorsqu'un des membres parents doit s'absenter.

L'assemblée générale doit aussi nommer un représentant au comité de parents de la CS, parmi les membres du Conseil d'établissement

a. Nomination d'un président d'élection

On peut proposer la directrice à titre de présidente d'élections ou toute autre personne qui ne pourrait être élue

Résolution # 5- AG 15-09-2020

Il est proposé par Valérie et résolu QUE Marie-Josée agisse comme présidente d'élection.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b. Règlements d'élection

La présidente d'élection propose qu'il y ait un vote secret dans le cas où il y a plus de candidats que de postes.

On inscrira les candidats qui se proposent ou qui sont proposés par d'autres parents sur le tableau blanc pour les différentes catégories de postes.

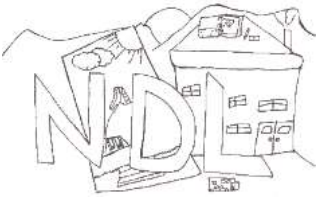
Mise en candidatures des représentants des parents au conseil d'établissement. 2 postes de 2 ans.

Véronique propose Valérie, elle accepte.

Valérie propose David, il accepte d'être substitut

Amélie propose Audrey, elle accepte.

Véronique se propose en substitut.



Procès-verbal

Assemblée générale des parents

2020-2021

Résolution # 6- AG 15-09-2020

Le vote n'étant pas nécessaire, il est proposé par Véronique et résolu DE nommer Valérie et Audrey au conseil d'établissement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) SUBSTITUT DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (L.I.P.#47)

Résolution # 7- AG 15-09-2020

Il est proposé par Valérie et résolu QUE David et Véronique agissent comme substitut des parents au conseil d'établissement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) DÉLÉGUÉ OFFICIEL AU COMITÉ DE PARENTS (L.I.P. #47)

Résolution # 8- AG 15-09-2020

Il est proposé par Véronique qu'Audrey agisse comme déléguée officielle au comité de parents.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

e) SUBSTITUT DU DÉLÉGUÉ OFFICIEL AU COMITÉ DE PARENTS (L.I.P.#47)

Aucune personne ne se propose.

11 FORMATION DE L'OPP

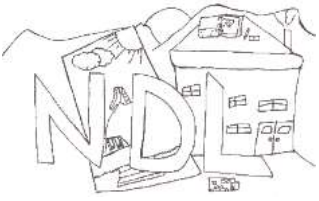
Il est demandé à l'assemblée si elle souhaite constituer un Organisme de participation des parents.

Résolution # 9- AG 15-09-2020

Il est proposé par Joanie et résolu qu'un OPP soit formé à l'école NDL. Il est également proposé que les règles de fonctionnement qui existent déjà soient conservées. Il y a possibilité d'être bénévole ou de faire partie de l'organisation des activités. Le comité jardin pédagogique c'est un comité distinct. Ça ne représente pas beaucoup de temps pour ceux et celles qui veulent s'impliquer.

Il est proposé par Joanie qu'elle soit elle-même responsable de l'OPP. Alexis et Andréanne proposent leur aide.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal Assemblée générale des parents 2020-2021

12. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

David demande quelles régions rassemblent le comité de parents et le conseil d'administration. Les secteurs de MRC sont alors présentés.

David dit qu'il est agréablement surpris de la belle école, de l'implication de tous et dit bravo à tous. 😊

Erika prend le temps de mentionner qu'elle a eu un beau passage au sein du CÉ et qu'elle se sent en confiance de laisser sa place.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 9- AG 15-09-2020

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Valérie et résolu de lever la séance à 20h40.

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(signature)

Présidente, Valérie Gagnon

(signature)

Direction, Marie-Josée Langlois